

**SESSION
ORDINAIRE
22 avril 2008**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC AJOURNÉE LE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN GUINDON, MAIRE LA SESSION DÉBUTE À VINGT ET UNE HEURES.

SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM

M. Alain Guindon, maire
Mme Chantal Lavallée, conseillère
M. Donald Robinson, conseiller
M. Paul Trudel, conseiller
M. Joël Brassard, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Claude Giguère, conseiller et monsieur Benoît Proulx, conseiller, avaient motivé leur absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Guylaine Comtois, directrice générale

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

Résolution numéro 178-04-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL AJOURNÉE LE 22 AVRIL 2008

Il est proposé par monsieur Paul Trudel

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la session ordinaire du 7 avril 2008 ajournée au 22 avril tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

2. ADMINISTRATION

2.1 Adhésion au programme «Soutien aux réalisations locales» mis en place par Hydro-Québec dans le cadre du programme «Diagnostic résidentiel mieux consommer».

Résolution numéro 179-04-2008

ADHÉSION AU PROGRAMME « SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES » MIS EN PLACE PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER.

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Lavallée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, en collaboration avec le Comité consultatif en environnement, participe au programme « *Soutien aux réalisations locales* » mis en place par Hydro-Québec.

Monsieur Donald Robinson, président et madame Chantal Lavallée, vice-présidente du Comité sont autorisés à présenter le projet et à signer les documents requis par Hydro-Québec dans le cadre du programme.

L'appui financier d'Hydro-Québec sera versé à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour la réalisation du projet environnemental.

Le projet présenté par les Amis de la Montagnes et entériné par la municipalité concerne l'environnement. L'aide financière accordée servira à l'achat de composteurs domestiques qui seront distribués gratuitement à tous les propriétaires ayant complété le questionnaire « Diagnostic résidentiel mieux consommer ». Une copie du formulaire de présentation du projet est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 180-04-2008

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par monsieur Donald Robinson

Et résolu unanimement de lever la présente session.

ALAIN GUINDON
MAIRE

MME GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE